

L'An deux mil vingt et un, le seize juin, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

<b>PRESENTS : TITULAIRES :</b> M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme A. LE FLOCH	Mme E. CORMAULT
M. P. SICOT	M. T. RENOUX	M. J.C. ROUAULT	M. R. SURCOUF
M. H. DEPOUEZ	Mme K. BOISNARD	Mme N. LEFEBRE-BERTIN	
Mme I. SIMONESSA	M. K. BETTAL	Mme B. MILLET	M. M. KERVOAS
<b>POUVOIRS :</b> de Mme F. HUGUENIN à M. H. LHERMITTE		de M. P. L'HOURS à Mme E. CORMAULT	
de Mme N. BRIAND à M. R. SURCOUF		de M.P.M. NANA à M. R. SURCOUF	
de M. P. ROUAULT à M. H. DEPOUEZ		de M. P. THEBAULT à M. M. KERVOAS	
<b>EXCUSES : TITULAIRES :</b> Mme F. HUGUENIN	M. P. L'HOURS	Mme N. BRIAND	M.P.M. NANA
M. P. ROUAULT	Mme C. MASSART	M. P. THEBAULT	Mme M. ASPLIN
Mme M. JEZEQUEL	M. R.F. HOUSSIN	M. P. LE MEUT	M. D. SHLAGDENHAUFFEN
Mme M.F. LAHAYE			

Secrétaire de séance : Monsieur Robert SURCOUF

Dans le cadre de la délégation du Comité Syndical au Président (délibération n°81-2020), le Président rend compte de la signature :

- d'un avenant n°02 au contrat de livraison de repas avec la société Ansamble,
- d'une convention d'activités d'éveil et de médiation associant l'animal,
- d'un contrat d'utilisation de l'espace « Le Ponant » avec la société CITEDIA,
- d'une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Le compte rendu du Comité Syndical du 10.04.2021 n'apporte aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

### COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE »

#### SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET (33h / 35h) A COMPTER DU 01.07.2021.

Suite au travail de la nouvelle gouvernance, les élus ont décidé de réorganiser les services Lecture Publique et Information Communication.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident la suppression du poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (33h/35h) à compter du 01.07.2021.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 15)

#### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.07.2021.

Les membres du Comité Syndical représentants des communes membres adhérant à la compétence "Lecture Publique" arrêtent à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel Syrenor "Lecture Publique" comme suit, à compter du 01.07.2021 :

##### ETAT DU PERSONNEL SYRENOR "Lecture Publique"

TC/TNC	CREATION DES POSTES	DATE DE DECISION DU COMITE SYNDICAL	EFFET AU
T.N.C. 0h45 / 35h	Attaché Territorial	12.12.2018	01.01.2019

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 15)

### COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »

#### RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident de renouveler l'offre du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine pour douze mois.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

#### REGIE DE RECETTES : MODIFICATION DES ARTICLES 5 ET 8 DE LA DELIBERATION N°120-2017.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- décident d'accepter la modification de l'article 5 des délibérations n° 120-2017 du 13.12.2017 et n° 86-2020 du 09.12.2020 en intégrant le paiement Payfip à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- décident d'accepter la modification de l'article 8 de la délibération n° 120-2017 du 13.12.2017 en augmentant le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver soit 12 200 €.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

#### CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 16.08.2021.

Suite au travail de la nouvelle gouvernance, les élus ont décidé de réorganiser les services Lecture Publique et Information Communication. Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident la création d'un poste de rédacteur à temps complet (17h30 / 35h Information-Communication et 17h30 / 35h Lecture Publique) à compter du 16.08.2021.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

#### TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 16.08.2021

Les membres du Comité Syndical arrêtent, à l'unanimité, le tableau des effectifs du personnel Syrenor "Administration Générale" comme suit, à compter du 16.08.2021 :

**ETAT DES POSTES SYRENOR "ADMINISTRATION GENERALE"**

TC/TNC	POSTES	DATE DE DECISION DU COMITE SYNDICAL	EFFET AU :
TNC 6h30 / 35h	Attaché Territorial	12.12.2018	01.01.2019
TC 35h / 35h	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	27.09.2017	01.12.2017
TC 35h / 35h	Rédacteur	16.06.2021	16.08.2021

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

**COMPETENCE « ENSEIGNEMENT CULTUREL »**

**FIXATION DES TARIFS POUR LES FAMILLES : ANNEE 2021-2022.**

Les membres du Comité Syndical de la compétence « Enseignement Culturel », à l'unanimité, adoptent les tarifs pour l'année scolaire 2021 – 2022 et les modalités de paiement pour les familles.

Une tarification à partir de cinq quotients familiaux mensuels aux familles qui résident sur les communes de La Chapelle des Fougeretz, Gévezé, Montgermont, Pacé et Parthenay de Bretagne (Tarifs Syec).

Q1 ≤ 600 €
600 € < Q2 ≤ 900 €
900 € < Q3 ≤ 1 200 €
1 200 € < Q4 ≤ 1 400 €
Q5 > 1400 €

Quotient familial mensuel = revenu fiscal de référence 2019 (avis d'imposition 2020) / 12 mois x nombre de part(s) fiscale(s).

En cas de non présentation de cet avis d'imposition, le tarif de la tranche du quotient familial mensuel supérieur à 1 400 € sera appliqué.

**Les cours sont enseignés chaque semaine et suivent le planning de l'année scolaire 2021-2022.**

**MUSIQUE**

ENFANTS / ADOLESCENTS (jusqu'à 18 ans)							
PARCOURS	NIVEAU	Tarifs SYEC					Tarifs Extérieurs
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
EVEIL / DECOUVERTE	Eveil sensoriel ou musical	128	141	154	168	182	312
	Découverte instrumentale	220	243	266	292	318	486
1 <sup>er</sup> CYCLE	1 <sup>ère</sup> année et 2 <sup>ème</sup> année	372	411	449	493	537	1 302
	3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> année	435	480	524	576	627	2 072
2 <sup>ème</sup> CYCLE	1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> année	493	544	595	654	712	2 525
OPTIONS	Dominante instrumentale (2 <sup>ème</sup> cycle)	119	126	132	139	145	150
	Instrument supplémentaire (3 élèves/heure)	318	336	353	371	388	395
	Instrument supplémentaire (2 élèves/heure)	344	363	382	401	420	430
	1 pratique collective supplémentaire	41	41	44	49	53	85
AUTRES	Cours de chant 20 min	211	233	255	280	305	2 215
	Cours de chant 30 min	317	350	383	420	458	3 173
	Pratique collective seule	82	82	88	97	105	170

**ADULTES DEBUTANTS ou EXPERIMENTES**

PRATIQUE AMATEUR PERSONNALISE	Tarifs SYEC					Tarifs Extérieurs
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
Adulte débutant instrument 30 min + FM + PC	744	822	899	987	1 074	2 525
Adulte instrument 30 min + (FM ou PC)	653	689	725	761	797	1 629
Instrument supplémentaire (3 élèves/heure)	458	506	553	607	661	970
Instrument supplémentaire (2 élèves/heure)	495	547	598	657	715	1456
Pratique collective supplémentaire	54	60	65	72	78	121
Cours de chant 20 min	316	349	381	419	456	2 115
Cours de chant 30 min	474	523	572	628	684	3 173
Dominante instrumentale (option en +)	119	126	132	136	139	145
Pratique collective seule	107	119	130	143	155	241

**DANSE**

Parcours	Tarifs SYEC					Tarifs Extérieurs
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
EVEIL	128	141	154	168	182	301
INITIATION	168	186	203	222	240	312
OBSERVATION (1 <sup>er</sup> cycle)	184	204	223	244	265	331
ELEMENTAIRE (2 <sup>ème</sup> cycle)	201	222	243	266	288	343
SUPERIEUR (approfondissement)						

#### Les modalités de paiement pour les familles :

à l'inscription, la famille devra s'acquitter de la somme de 82 euros, par paiement internet ou par chèque bancaire, ou par le Dispositif Sortir.

- le solde annuel à payer pourra s'effectuer pour l'année scolaire soit :
  - à l'inscription
  - par le Dispositif Sortir
  - par tiers (30 octobre, 15 janvier et 15 avril), **excepté pour les tarifs inscrits en rouge compte tenu du décret n° 2017-509 du 07 avril 2017 relevant à 15 € le seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.**
  - par mois (d'octobre à mai inclus - 8 mensualités), **excepté pour les tarifs inscrits en violet compte tenu du décret n° 2017-509 du 07 avril 2017 relevant à 15 € le seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.**

Les règlements pourront s'effectuer par paiement internet ou chèque bancaire ou chèques vacances sur présentation de la facture (règlement à envoyer directement au Trésor Public) ou par prélèvement bancaire automatique.

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17)*

---

#### **CONTRAT DE LOCATION D'INSTRUMENT**

L'École de Musique « Accordances-Syrenor » dispose d'un parc d'instruments à cordes et à vent. Cette catégorie d'instruments évoluant avec l'âge de l'enfant, l'École de Musique prête aux élèves qui le désirent un instrument pour l'année afin qu'ils puissent s'exercer en dehors des heures de cours. Ce prêt est formalisé par un contrat de location entre l'École de Musique et les parents de l'enfant.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le principe de contrat de location d'instruments et le tarif de 111 € par instrument pour l'année 2021-2022.

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17)*

---

#### **PROJET D'ETABLISSEMENT 2021-2022**

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent le renouvellement du projet d'établissement 2017-2021 pour l'année scolaire 2021-2022

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17)*

---

#### **PROJET PEDAGOGIQUE 2021-2022.**

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent le renouvellement du projet pédagogique 2017-2021 pour l'année scolaire 2021-2022.

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17)*

---

#### **ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DANSE**

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent l'actualisation du règlement intérieur aux usagers de l'école de Musique et de Danse,

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17)*

---

#### **TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES : CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT ENTRE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE « Accordances-Syrenor » ET LES COMMUNES DU SYRENOR.**

Des communes ont sollicité à nouveau l'école de Musique et de Danse « Accordances-Syrenor » pour la mise en place d'activités musicales sur le Temps d'Accueil Périscolaire pour l'année 2021-2022, les membres du Comité Syndical émettent, à l'unanimité, un avis favorable à la convention de partenariat type définissant notamment le rôle de partenaire culturel de l'école de Musique et de Danse « Accordances-Syrenor » et la participation financière pour l'année 2021-2022 (38 € de l'heure).

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17)*

---

#### **CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT ENTRE LE SYRENOR ET LES COMMUNES HORS SYRENOR BENEFICIAIRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE « MUSIQUES EN ILLE ET VILAINE »**

Des communes souhaitent l'intervention des Dumistes du Syrenor pour l'année 2021-2022, les membres du Comité Syndical émettent, à l'unanimité, un avis favorable à la convention de partenariat type définissant notamment le rôle de partenaire culturel de l'école de Musique et de Danse « Accordances-Syrenor » et la participation financière pour l'année 2021-2022

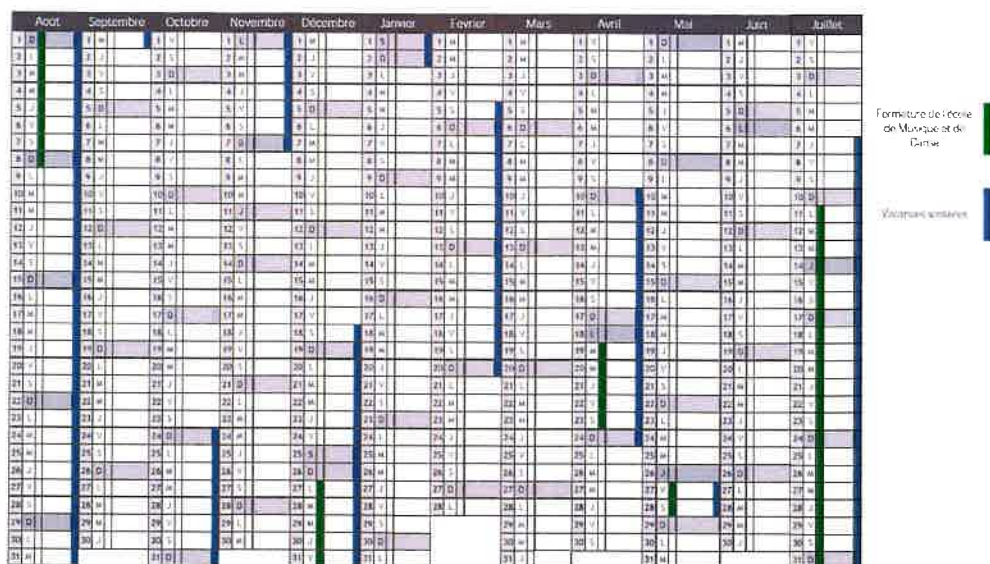
*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17)*

---

#### **DATES DE FERMETURE DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE : ANNEE SCOLAIRE 2021-2022.**

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, actent ces dates de fermeture de l'école de musique et de danse présentées selon le calendrier suivant :

## Calendrier 2021-2022



(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17)

### COMPETENCE « ACTION SOCIALE »

#### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A COMPTER DU 23.08.2021.

les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 23.08.2021 et approuvent la répartition financière du poste entre les compétences du Syrenor.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17)

#### TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 23.08.2021

Les membres du Comité Syndical arrêtent à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel Syrenor "Action Sociale" comme suit, à compter du 23.08.2021 :

TC/TNC	POSTES	DATE DE DECISION COMITE SYNDICAL	EFFET AU :
TC	Educatrice de jeunes enfants	13.02.2019	01.02.2019
TC	Educatrice de jeunes enfants	13.02.2019	01.02.2019
TNC 31,67 h/35h CDI	Educatrice de jeunes enfants	13.02.2019	01.02.2019
TC	Educatrice de jeunes enfants	04.03.2020	01.03.2020
TC	Educatrice de jeunes enfants	13.02.2019	01.02.2019
TC	Educatrice de jeunes enfants	13.02.2019	01.02.2019
TC	Educatrice de Jeunes Enfants	13.02.2019	01.02.2019
TNC 28h/35h	Educatrice de Jeunes Enfants	13.02.2019	01.02.2019
TNC 28h/35h	Assistant Socio-Educatif	13.02.2019	01.02.2019
TNC 28h/35h	Infirmière de soins généraux de classe normale	14.06.2017	30.08.2017
TC	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	27.09.2017	01.12.2017
TC	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	27.09.2017	01.12.2017
TC	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	06.06.2018	01.09.2018
TC	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	11.03.2014	10.03.2014
TC	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	02.10.2014	01.09.2013
TNC 28h/35h	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	02.11.2011	01.12.2011
TC	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	11.06.2014	18.08.2014
TNC 25h/35h	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	22.05.2019	01.06.2019
TNC 31h15/35h	Agent social	05.12.2007	01.01.2008
TNC 17h30/35h	Attaché Territorial	12.12.2018	01.01.2019
TC	Adjoint administratif	16.06.2021	23.08.2021
TC	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	27.09.2017	01.12.2017
TC	Agent social de 1 <sup>ère</sup> classe	06.07.2011	01.09.2011
TNC 32h/35h	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	03.09.2020	01.04.2020
TC	Agent social	02.10.2013	01.11.2013
TC	Agent social	03.12.2014	01.01.2015
TC	Agent social	03.12.2014	01.01.2015
TNC 27h/35h	Agent social	14.06.2017	21.08.2017
TNC 18h/35h	Agent social	22.05.2019	12.08.2019
TNC 18h/35h	Agent social	22.05.2019	12.08.2019
TC	Agent social	22.05.2019	19.08.2019
TC	Agent social	22.05.2019	19.08.2019

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17)

**PERIODE DES VACANCES SCOLAIRES 2021-2022 : MODULATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL ET DATES DE FERMETURE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (E.A.J.E.) DU SYRENOR.**

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la modulation de la capacité d'accueil ainsi qu'aux dates de fermeture des 4 structures petite enfance :

**Vacances de la Toussaint 2021 :**

**Modulations :** du lundi 25.10.2021 au vendredi 05.11.2021 inclus

Structures Petite enfance	Capacité d'accueil journalière des enfants
Halte-garderie « Pinocchio »	Fermée
Multi-accueil « Caramel et Chocolat »	18
Multi-accueil « Petit Moulin »	15
Multi-accueil « Câlin-Copain »	20

**Vacances de fin d'année 2021 :**

Fermeture des 4 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant le 24.12.2021 à 17 heures au vendredi 31.12.2021 inclus.

**Modulations :** du lundi 20.12.2021 au vendredi 24.12.2021.

Structures Petite enfance	Capacité d'accueil journalière des enfants
Halte-garderie « Pinocchio »	12
Multi-accueil « Caramel et Chocolat »	15
Multi-accueil « Petit Moulin »	16
Multi-accueil « Câlin-Copain »	20

**Vacances d'hiver 2022 :**

Fermeture de la halte-garderie de La Chapelle des Fougeretz du lundi 07.02.2022 au vendredi 18.02.2022 inclus.

**Modulations :** du lundi 07.02.2022 au vendredi 18.02.2022.

Structures Petite enfance	Capacité d'accueil journalière des enfants
Halte-garderie « Pinocchio »	Fermée
Multi-accueil « Caramel et Chocolat »	15
Multi-accueil « Petit Moulin »	15
Multi-accueil « Câlin-Copain »	25

**Vacances de printemps 2022 :**

Fermeture de la halte-garderie de La Chapelle des Fougeretz : du lundi 11.04.2022 au vendredi 22.04.2022 inclus.

**Modulations :** du lundi 11.04.2022 au vendredi 22.04.2022.

Structures Petite enfance	Capacité d'accueil journalière des enfants
Halte-garderie « Pinocchio »	Fermée
Multi-accueil « Caramel et Chocolat »	15
Multi-accueil « Petit Moulin »	16
Multi-accueil « Câlin-Copain »	20

**Pont week-end de l'ascension : Fermeture des 4 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant le vendredi 27.05.2022.**

**Vacances d'été 2022 :**

Fermeture de la halte-garderie de La Chapelle des Fougeretz du lundi 18.07.2022 au vendredi 12.08.2022 inclus.

Fermeture du Multi accueil de Montgermont du lundi 18.07.2022 au vendredi 12.08.2022 inclus.

Fermeture des multi-accueils de Gévezé et Pacé du lundi 25.07.2022 au vendredi 19.08.2022 inclus.

**Modulations :** du jeudi 07.07.2022 au vendredi 26.08.2021.

Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant	Capacité d'accueil journalière des enfants
Halte-garderie « Pinocchio » ou multi-accueil à La Chapelle des Fougeretz	A revoir en fonction de la date d'ouverture du nouvel établissement d'Accueil du Jeune Enfant.
Multi-accueil « Caramel et Chocolat »	Du 07.07.2022 au 15.07.2022 : capacité 18. Du 16.08.2022 au 19.08.2022 : capacité 12. Du 22.08.2022 au 26.08.2022 : capacité 15.
Multi-accueil « Petit Moulin »	Du 07.07.2022 au 22.07.2022 : capacité 18. Du 22.08.2022 au 26.08.2022 : capacité 15.
Multi-accueil « Câlin-Copain »	Du 07.07.2022 au 09.07.2022 : capacité 24. Du 11.07.2022 au 22.07.2022 : capacité 20 Du 22.08.2022 au 26.08.2022 : capacité 20.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17)

**Affiché le :** 23.06.2021

**Retiré le :**

**Montgermont, le 23.06.2021**

**Le Président**

**Laurent PRIZÉ**

